

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Talía Wood		Date d'inspection Le 04 mars 2026
Nom de l'établissement La P'tite Garderie		Numéro de permis 2024033
Adresse 37 Sprucewood Drive New Maryland NB E3C 1C7		Numéro de téléphone (506) 461-6926
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Mélika Belliveau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
La mentor est arrivé à 15 h 15 pour l'inspection de suivi.
Les enfants participaient à des activités de jeu libre. La mentor a observé que la toilette fonctionnait.
La lacune est maintenant conforme.

original signé par
Mélika Belliveau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 04 mars 2026

Date

original signé par
Talía Wood

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"